

# TAX ALERT



NEWSLETTER | No. 19 – 4 Août 2010

## Modifications des Normes méthodologiques d'application du Code Fiscal

L'acte normatif porte des éclaircissements importants sur les conditions dans lesquelles une activité peut être reclassée du point de vue fiscal comme une activité dépendante ainsi que sur l'imposition des revenus de nature professionnelle, autres que ceux de nature salariale. Pratiquement un élargissement de la base d'imposition a été légiféré, ayant un impact majeur sur les personnes obtenant des revenus des activités indépendantes et des revenus des droits d'auteur.

## SOMMAIRE

- ▶▶ Dispositions générales p. 2
- ▶▶ Impôt sur les bénéfices p. 2
- ▶▶ Impôt sur les revenus p. 2
- ▶▶ Impôt sur les revenus des micro-entreprises p. 3
- ▶▶ Impôt sur les revenus obtenus en Roumanie par les non-résidents et impôt sur les bureaux de représentation des entreprises étrangères créées en Roumanie p. 3
- ▶▶ TVA p. 3
- ▶▶ Impôts et taxes locaux p. 3
- ▶▶ Normes Méthodologiques d'application des dispositions de l'art. III de l'Ordonnance d'Urgence du Gouvernement no. 58 / 2010 p. 3

# Modifications des Normes méthodologiques d'application du Code Fiscal

Dans le *Moniteur Officiel* no. 542 / 03.08.2010 la Décision du Gouvernement no. 791 du 02.08.2010 pour la modification et le complètement des Normes méthodologique d'application de la Loi no. 571 / 2003 sur le Code Fiscal, approuvées par la Décision du Gouvernement no. 44 / 2004, ainsi que pour l'approbation des Normes méthodologiques d'application des dispositions de l'article III de l'OUG 58 / 2010 a été parue.

## Modifications des normes d'application du Titre I - „Dispositions générales”

- ▶ Des précisions sont apportées sur les **conditions dans lesquelles une activité peut être reconsidérée, conformément aux critères prévues à l'art. 7, al. (1), point 2.1 du Code Fiscal, comme activité dépendante**, respectivement: dans le cas où le rapport juridique en vertu duquel l'activité est déployée ne refléchit pas son contenu économique ;
- ▶ Dans le cas de l'analyse des **prix de transfert**, il est prévu que la reconsidération des registres, réalisée par l'autorité fiscale aux fins de réfléchir le prix de marché des biens et des services, soit effectuée aussi à l'autre personne affiliée y impliquée.

## Modification des normes d'application du Titre II - „Impôt sur les bénéficies”

- ▶ De **nouveaux exemples de calcul de l'impôt sur les bénéficies trimestriels et annuels** sont introduites, en tenant compte de la modification de l'article 18 du Code Fiscal, introduite par l'OUG 22 / 2010, portant sur le calcul de l'impôt sur les bénéficies trimestriels et la régularisation de l'impôt sur les bénéficies annuels, en rapportant à l'impôt minimal annuel ;
- ▶ La **liste des exemples de charges effectuées aux effets de la réalisation de revenus imposables** est complétée par les charges sur les services visant rendre plus efficiente et optimale et restructurer opérationnellement et/ou financièrement l'activité.

## Modifications des normes d'application du Titre III - „Impôt sur les revenus”

- ▶ Il est précisé que sont réputés aussi des **revenus des professions libérales** les revenus des activités déployées indépendamment dans les conditions de la loi comme professions réglementées, y compris dans le cas où l'activité est déployée en vertu d'un contrat pour des sociétés commerciales ou d'autres entités réglementées conformément à la loi afin de déployer des activités qui génèrent des revenus des professions libérales ;
- ▶ **Les revenus des droits d'auteur et les droits connexes** définis conformément au Loi 8 / 1996 sont réputés des revenus des activités indépendantes ;
- ▶ Les activités déployées indépendamment dans les conditions de la Loi générant des revenus des professions libérales ainsi que les droits d'auteur et les droits connexes ne peuvent être reconsidérés comme activités dépendantes conformément aux dispositions de l'art 7, al. (1), point 2.1. et 2.2.;
- ▶ La valeur des **titres** restaurant, titres crèches et titres vacances, accordées conformément à la loi, pris en calcul lors de la détermination de l'impôt sur les revenus des salaires est **la valeur nominale**. Lesdits revenus sont imposés comme revenus des salaires au cours du mois où ceux-ci sont reçus ;
- ▶ Il y a des précisions sur la base de calcul sur laquelle le taux d'impôt de 16% est appliqué dans le cas des revenus des intérêts et portant sur le mode de calcul de l'impôt sur les revenus du transfert des titres de valeur ;

- ▶ Il y a des précisions sur l'application des conventions tendant à éviter la double imposition et sur l'imposition des revenus des activités dépendantes réalisées par des personnes physiques non résidentes déployant leur activité en Roumanie ;
- ▶ Des dispositions transitoires pour l'annexe 2010 sont réglementées portant sur le recalcul des normes de revenus pour les revenus des activités indépendantes imposées sur la base des normes de revenus et pour le calcul des revenus annuels nets des droits de propriétés intellectuelle.

### Modifications des normes d'application du Titre IV - „Impôt sur les revenus des micro-entreprises”

- ▶ Les normes d'application du Titre IV - „Impôt sur les revenus des micro-entreprises”, devenus inapplicables à partir de 2010, **sont abrogées**.

### Modifications des normes d'application du Titre V - „Impôt sur les revenus obtenus en Roumanie par les non-résidents et impôt sur les bureaux de représentation des entreprises étrangères créées en Roumanie”

- ▶ Des dispositions sont introduites portant sur l'imposition des revenus sous forme d'intérêts sur les dépôts à vue/comptes courants, dépôts à terme, certificats de dépôt et autres instruments d'épargne auprès des banques et d'autres établissements de crédit agréés et sis en Roumanie, réalisés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010;
- ▶ Les normes sur l'application des conventions tendant à éviter la double imposition dans le cas des bénéficiaires des non résidents obtenus suite aux transactions des titres de valeur.

### Modifications des normes d'application du Titre VI - „Taxe sur la valeur ajoutée”

- ▶ Il est précisé que la personne qui déploie une activité dépendante, conformément à l'art. 7 du Code Fiscal n'agit pas indépendamment, au sens de l'art. 127, al. (3) du Code.

### Modifications des normes d'application du Titre IX - „Impôts et taxes locaux”

- ▶ On présente en détail le calcul, la déclaration ainsi que la régularisation en 2010, **de l'impôt sur les immeubles augmenté, dû par les personnes physiques détenant plusieurs immeubles** ;
- ▶ Est réglementée l'**obligation** de toute personne physique ou morale acquérant/aliénant le droit de propriété sur un moyen de transport **de déposer la déclaration fiscale** auprès du département de spécialité des autorités de l'administration publique locale, quelle que soit la durée de possession dudit moyen de transport ;
- ▶ Il est présenté en détail **le mode de calcul de la différence d'impôt sur les moyens de transport** prévu à l'art. 263, al. (2) du Code Fiscal.

### Normes Méthodologiques d'application des dispositions de l'art. III de l'Ordonnance d'Urgence du Gouvernement no. 58 / 2010

- ▶ Les „**revenus de nature professionnelle**” sont définis;
- ▶ Les personnes qui réalisent exclusivement des revenus de nature professionnelle à caractère répétitif – mensuel, trimestriel ou semestriel – ou occasionnel doivent verser les charges sociales individuelles, d'assurance chômage et d'assurance maladie (dénommés ci-après „**cotisations individuelles**”);

- ▶▶ Les personnes qui réalisent à caractère répétitif, hors les revenus de nature salariale, des revenus de nature professionnelle, doivent verser des cotisations individuelles pour les revenus de nature professionnelle aussi.
- ▶▶ Les personnes qui réalisent occasionnellement, hors les revenus de nature salariale, des revenus de nature professionnelle, ne doivent pas verser des cotisations individuelles pour les revenus de nature professionnelle.
- ▶▶ On règle la base de calcul des cotisations individuelles d'assurances sociales et assurances chômage dans le cas des revenus de nature professionnelle obtenus à caractère répétitif, respectivement occasionnellement, le mode de déclaration et les délais de paiement.
- ▶▶ On règle la base de calcul de la contribution individuelle d'assurance maladie dans le cas de revenus de nature professionnelle, le mode de déclaration et de paiement de la contribution.

Ce message contient une sélection des nouveautés de la législation roumaine, fournies uniquement à titre informatif. Les résumés et commentaires qui précèdent ne peuvent en aucun cas se substituer aux textes législatifs, ni être assimilés à des conseils juridiques. Nous déclinons donc toute responsabilité vis à vis des interprétations que pourraient faire nos lecteurs.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

**Contacts:**

Jean-Pierre VIGROUX - Managing Partner

Hubertus EICHLER - Partner, German & Austrian Desk

Gabriel SINCU - Partner, Head of Tax & Outsourcing Services

**CONTACT**

**Mazars Roumanie**

Str. Economu Cezarescu, nr. 31B  
Sector 6, RO-060754  
Bucarest, Roumanie

Tel: +40 31 229 26 00

Fax: +40 31 229 26 01

E-mail: [contact@mazars.ro](mailto:contact@mazars.ro)

[www.mazars.ro](http://www.mazars.ro) / [www.mazars.com](http://www.mazars.com)